

PROJET EDUCATIF 2022 - 2025

PREAMBULE

Le CLÉA (Collectif pour les Loisirs, l'éducation et l'Animation) est une association relevant du droit local fondée le 14 mai 2007.

Son champ d'action est l'animation socioculturelle. Elle ne poursuit pas de but lucratif et s'inscrit dans le cadre de l'éducation populaire et de la jeunesse.

Le présent projet éducatif a été validé par le Conseil d'Administration de l'association le 25 mai 2022.

Il est valable pour la période 2022 - 2025 et pourra être actualisé sur décision du conseil d'administration.

Il s'inscrit dans une démarche d'animation globale en cohérence avec les acteurs des territoires d'intervention de l'association.

Ainsi, pour le territoire de Stiring-Wendel, la mise en œuvre de notre action éducative au sein du centre social s'inscrit dans le cadre global du projet social piloté par l'ASBH et dans lequel nous intervenons au sein du comité de pilotage.

Au niveau communal et intercommunal, notre action s'inscrit au sein d'une Convention Territoriale Globale (CTG), en cours d'élaboration à l'heure de la validation du présent document, prenant le relai du Contrat Enfance Jeunesse dans lequel nous intervenons au sein du comité de pilotage, signé par la ville de Stiring-Wendel, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la CAF de Moselle.

Nos différentes actions répondent donc à des besoins identifiés par les diagnostics de ces partenaires.

I. OBJECTIFS DE L'ACTION EDUCATIVE

1. Assurer la sécurité morale, affective et physique de l'enfant et de l'adolescent, hors temps scolaire

Les différentes actions engagées en direction des enfants doivent impérativement respecter les conditions de sécurité à tous les niveaux. Cet objectif doit rester le premier et sera régulièrement évalué, afin de permettre l'épanouissement des enfants placés hors de leur contexte familial.

Dans cette optique l'accent devra être mis sur la qualité de l'encadrement, et de sa formation.

Concernant la petite enfance, cet objectif sera davantage mis en avant à travers nos actions.

2. Respect de la diversité

Dans le cadre « collectif » de nos accueils, il est important de ne pas négliger l'individualité de chaque enfant ou adolescent, qui doit être respectée.

Il convient ainsi de favoriser l'accès à nos actions aux enfants ou adolescents en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé, en proposant, dans les meilleures conditions de sécurité et en cohérence avec l'ensemble des professionnels intervenants à leurs côtés, un projet d'accueil personnalisé.

Ce projet d'accueil personnalisé sera construit autour de 3 temps : la préparation de l'accueil, le temps d'accueil et le suivi de l'accueil

3. Contribuer à combattre les inégalités sociales et culturelles

L'accès aux accueils collectifs et aux activités du CLÉA est permis à tous, sans aucune distinction, dans le respect des conditions d'accueil définies par la loi. Les activités doivent rester accessibles en répondant aux besoins diversifiés de tous les publics.

Aucune différence sociale, aucune inégalité ne doit transparaître, les actions seront menées dans ce sens, en favorisant la mixité sociale.

4. Assurer une finalité éducative au travers des activités ludiques

Il est primordial de conserver un esprit de « vacances » pour nos actions se déroulant sur les temps extrascolaires et périscolaires. Cependant, chaque activité qui sera mise en place devra avoir une finalité éducative, en ayant pour objectif de développer des compétences particulières.

Ainsi, nous nous devons de compléter et poursuivre le processus éducatif engagé par les parents et l'école.

5. Développer l'autonomie de l'enfant et de l'adolescent tout en apprenant la vie en groupe

Lors de l'organisation de nos accueils collectifs, le processus de socialisation sera engagé.

Nous devons être capables de prendre en compte les choix des jeunes.

Développer l'autonomie d'un individu c'est lui permettre d'analyser un problème, déterminer les contraintes, puis d'en déduire la solution la plus appropriée.

Dans ce sens, il convient d'inculquer une méthode d'analyse et non de donner des solutions particulières face à un problème particulier.

6. Renforcer les liens avec les familles

Les parents étant les premiers acteurs de l'éducation des jeunes, il faudra renforcer les liens avec les familles à travers une communication permanente, un accueil individualisé, mais aussi en leur laissant la possibilité de participer aux choix qui aboutiront à la mise en œuvre d'une action.

Il convient donc d'encourager la participation des familles dans les actions que nous mettons en œuvre.

7. Participer à la formation du citoyen

En prenant en compte les différents espaces de vie réels ou virtuels des jeunes nous avons pour ambition de participer à la formation du jeune citoyen. Nous encourageons donc l'engagement des jeunes dans des projets visant à développer l'esprit critique et la personnalité afin de favoriser l'entrée dans la vie adulte.

À travers nos différentes actions, l'accent sera mis sur l'éducation aux médias et à l'information et sur l'ouverture culturelle.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION EDUCATIVE

Le projet éducatif de l'association sera communiqué aux directeurs des différentes actions qui seront responsables de la mise en œuvre de l'action éducative à travers un projet pédagogique.

Après concertation entre animateurs, directeurs, organisateurs et participants, un projet pédagogique sera déterminé et adopté pour chaque session d'accueil ou chaque action engagée.

Les projets éducatifs et pédagogiques ainsi que les informations concernant le déroulement des accueils devront impérativement être transmis au jour le jour aux responsables légaux des participants, en utilisant notamment l'ensemble des moyens de communication dématérialisés disponibles (site internet, réseaux sociaux ...), par affichage sur les lieux d'accueils, ainsi qu'en amont de toute procédure d'inscription et en réponse à leur sollicitation (via la direction de l'accueil).

Une adresse mail contact@clea-stiring.fr ainsi qu'un numéro de téléphone portable, présenté à l'inscription, seront dédiés à l'information des responsables légaux.

Projet éducatif validé par le Conseil d'Administration de l'association le 25 mai 2022.

*Le Président du CLÉA
AMELLA Frédéric*